Envoyé en préfecture le 11/04/2022 Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

ID: 081-218101822-20220404-DE202239-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ

COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU LUNDI 4 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux et le lundi 4 avril à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal,
- Afférents 19 régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session
- En Exercice : 19 ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

- Présents : 17 - Ayant pris part : 19

Date de convocation 28/03/2022

Date d'affichage 28/03/2022 <u>Présents</u>: M. Jean-Paul CHAMAYOU; M. Jean-François COMBELLES; Mme Marie-Claude ROLLAND; M. Jean MARTINEZ; Mme Mélanie BOCCALON; M. Didier COMBES; M. Jean-Pierre LESCURE; Mme Marie Line CLUZEL; Mme Dominique GODOT-RAMADE; M. Daniel CAMP; Mme Pascale BARNA-LEGRAND; Mme Héléna POLDERVAART; Mme Pauline MARCOU MADER; Mme Aline COUTAREL; M Alain JAME; Mme Ciaude HUET et M. Raoul de RUS.

Excusés représentés : M. Jean-Marie BRU représenté par M. Jean-Paul CHAMAYOU et Mme

Gaëlle POUSTOMIS représentée par Mme Méianie BOCCALON.

Madame Marie Line CLUZEL a été nommée Secrétaire de Séance.

Délibération 2022-39 : - Cessions d'une portion de la voirie communale n°26 au lieu-dit Calmès - Fixation des prix

Par délibération n°2021-47 du 26 juillet 2021 relative au déclassement d'une partie de la « Voie Communale n°26 » au lieu-dit Calmès, le conseil municipal a autorisé la mise à l'enquête publique le déclassement d'une portion de voirie afin de l'intégrer dans le Domaine Privé dans le but de procéder à la cession du foncier déclassé. Monsieur le Maire propose de déterminer le prix de cession des parcelles à céder par la Commune au profit des demandeurs comme suit :

- pour la partie qui jouxte les parcelles AO n°133, 132, 131 et 223, cession au profit de l'indivision ASSEMAT, d'une contenance estimée à 59 m², Monsieur le maire propose de fixer le prix à 14,75 €,
- Pour la partie qui jouxte les parcelles AO n°131, 222, 217, 186 et 130, cession au profit de Monsieur Florian SALOMON, d'une contenance estimée à 80 m², Monsieur le maire propose de fixer le prix à 20,00 €.

Il précise que les ventes n'interviendront que si l'enquête publique relative au déclassement de voirie ayant pour objet la cession du foncier est favorable ainsi que le Conseil municipal.

Monsieur le Maire prend la parole pour inviter le conseil municipal à se prononcer sur la proposition de Monsieur CAMP.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accède à la proposition telle que présentée.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,



